

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017.**

**Présents :** Mmes VALLADE Sylvie, VALADE Marie Line, MIGUEL DIAS Isabelle, GOURGOUSSE Cécilia.  
Mrs OFFER Daniel, BATAISSOU Gérald, BARRIERE Jean Marc, LOBO Marc, BUISSON François

**Pouvoirs :** Sylvie LUCET à Marc LOBO, Franck DELAUTRETTE à Cécilia GOURGOUSSE

**Absente excusée :** Amandine BRESSON

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Madame le Maire propose de nommer comme secrétaire de séance, Mme Cécilia Gourgousse qui refuse. Mr Jean Marc BARRIERE accepte

**Approbation du compte rendu du conseil du 12 décembre 2016 :** 2 contre (Marc Lobo, Sylvie Lucet)  
2 abstentions (Cécilia Gourgousse , Franck Delautrette)

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter de rajouter une question de dernière minute : l'effacement de la dette de deux administrés demandé par le trésorier : demande acceptée.

**Trottoirs :** Lors du dernier conseil le 12 Décembre 2016, nous avons abordé en détail la réfection des trottoirs du bourg. Madame le Maire avait présenté le projet fait par le CAUE. L'agence technique départementale a retravaillé le dossier, nous avons un chiffrage détaillé pour chaque rue. Le total s'élève à 162 993 €. Il s'agit uniquement des trottoirs, l'aménagement de la place n'est pas chiffré. Madame le Maire rappelle que le département s'est engagé à subventionner à 50 % les travaux sur plusieurs tranches avec une première tranche de 30 000 €.

Sur le devis qui avait été fait par l'entreprise au départ de notre réflexion, l'ATEC était pratiquement 2 fois plus cher que l'entreprise. Madame le Maire propose une consultation des entreprises pour une première tranche avec 2 phases

1<sup>ère</sup> phase : l'entrée du bourg jusqu'au carrefour Beaudou

2<sup>ème</sup> phase : la rue des capucines du cimetière au carrefour Beaudou – la rue des églantines (les trottoirs n'ont jamais été faits) – puis la rue des capucines de chez Beaudou à chez Drapier et ensuite jusque chez Rouaud

Il faut impérativement démarrer les travaux avant le 15 avril. Lors du conseil du 12 Décembre, nous avons accepté l'intervention de l'ATEC. Maintenant, il faut lancer la consultation des entreprises.

**VOTE** pour confier à l'ATEC la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection des trottoirs, pour une somme de 2 650 € HT : 4 abstentions (M Lobo, S Lucet, C Gourgousse, F Delautrette) 7 pour

**Remboursement d'un branchement eau :** Madame le Maire rappelle que nos agents interviennent régulièrement sur le réseau d'eau.

Après débat, il a été convenu lors de la séance du 24 octobre 2016, de voter à chaque intervention. Les agents ont effectué un nouveau branchement. L'achat des pièces se monte à 1036.24 € TTC . Les agents ont passé 8 heures pour un agriculteur.

Madame le Maire propose de demander un remboursement de 1 300 €

**VOTE** pour fixer à 1 300 € le remboursement de ces travaux : à l'unanimité

**Terrain multisports :** Madame le maire rappelle que nous avons déposé une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la mise en place d'un terrain multisports sur le terrain de basket dans le bourg. En tout début d'année, nous avons eu une information émanant du Comité Départemental Olympique et sportif indiquant que le Centre National pour le Développement du Sport avait eu un déblocage de fonds et que nous pouvions déposer une demande sous 3 jours pour une éventuelle subvention. Le dossier a été déposé dans les délais. Nous avons reçu le 20 janvier le

récapitulé de dépôt. Le dossier est réputé complet et nous aurons la réponse le 28 février. Si l'aide est accordée nous serions sur 40 % d'aide. Le Président du conseil départemental va proposer au vote du budget le 10/02 une participation sur cette opération de 40 %. Ce qui devrait nous permettre d'obtenir 80 % d'aide sur le projet. Nous devons prendre une délibération demandant cette subvention au CNDS.

**VOTE** pour autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès du CNDS : à l'unanimité

**Contrats territoriaux départementaux:** Nous avons présenté 3 demandes, outre le terrain multisports, l'entretien des routes et le renouvellement de la signalétique sur toutes nos voies communales. Le point à temps devrait être subventionné à 50 %, la signalisation routière, sous réserve que les panneaux soient conformes à la charte du département et la fourniture d'un plan plus précis d'implantation devrait être financé à 50 %. Une bonification de 5 % est mise en place pour tous les dossiers déposés en Septembre 2016 et commencés avant le 1<sup>er</sup> Décembre 2017 en matière de TP.

Au cours de cette réunion le Président nous a informés de l'ouverture de la plateforme Agrilocal aux cantines des communes.

**Taxes de séjour :** Le 29 mars 2016 le Conseil Municipal avait délibéré pour fixer les tarifs des taxes de séjour. La Direction Départementale des Finances nous indique que la délibération ne peut pas être prise en charge dans le logiciel des finances car il existe plusieurs catégories pour lesquelles nous n'avons pas délibéré (notamment les hôtels). Il s'agit donc de prendre une nouvelle délibération. Taxe de séjour actuelle : 0.25 € pour le camping et 0.35 € pour les gîtes

**VOTE** pour fixer la taxe de séjours pour ce qui concerne les campings à 0.25 € et à 0.35 € pour ce qui concerne les meublés et gîtes ainsi que toutes les autres catégories : à l'unanimité

**Assainissement :** Pour rappel, nous avons à la demande de l'agence de l'eau pris un cabinet AMO. Nous avons lancé une consultation pour le diagnostic d'assainissement, le zonage d'assainissement et l'étude du projet d'assainissement de la Grénerie. L'ouverture des plis a été faite le 12 Décembre 2016. Monsieur TOCK de SOCAMA nous a transmis son analyse des dossiers. Madame le Maire en donne lecture. L'agence de l'eau Adour-Garonne a retenu notre dossier, le financement est donc accordé à un taux de 60 à 80 %. Deux entreprises ont déposé une offre : INFRALIM pour 51 800 € et l'ARBRE pour 48 072.50 €

**VOTE** pour retenir l'Entreprise INFRALIM : 11 contre

**VOTE** pour retenir l'Entreprise L'ARBRE : à l'unanimité.

**PLUi, PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :** Madame le Maire donne les informations sur l'avancée du PLUi. Nous avons eu une réunion de restitution du travail fait par le Cabinet 6T avec les personnes publiques associées : DDT, Chambre d'agriculture, DREAL, ARS, PNR. La réunion a été riche et la DDT nous a largement alertés sur le fait que Nexon était pôle centre au détriment des 7 autres communes. Saint Hilaire Les Places perd 30 hectares de terrains constructibles.

**Étang du Coucou :** L'Association A2P 87, association de pêcheurs organise le 9 avril un concours de pêche au coup qui représente la 1<sup>ère</sup> manche du critérium du championnat départemental sur les deux étangs qu'ils ont en location à Lafarge et aux Barabants. C'est aussi un test pour les deux manifestations qu'ils organisent en Mai et Novembre. Ils ont déjà 60 réservations. Leurs deux étangs qu'ils louent ne peuvent accueillir que 48 compétiteurs. Ils souhaiteraient pouvoir disposer du coucou pour accueillir plus de compétiteurs. Que faisons-nous ?

Ils souhaitent aussi emprunter la salle du camping pour la remise des récompenses.

Il faut définir les modalités de ce prêt. La discussion s'engage sur le fait qu'à cette période la pêche sera ouverte sur le Coucou et que les personnes ayant pris une carte à l'année seront lésées.

**VOTE** pour prêter l'Etang du Coucou à l'Association A2P87 : 9 contre, 2 abstentions (C Gourgousse, F Delautrette)

**Effacement de la dette :** Madame le Maire souhaite rajouter une question à l'ordre du jour suite à un courrier reçu samedi de Mr le Trésorier : il nous fait part de deux ordonnances du Tribunal qui préconisent l'effacement de la dette suite à une procédure de rétablissement personnel pour deux administrés comme suit :

Budget eau et assainissement : 221.74 € pour 2015 et 2016

Budget eau et assainissement : 56.15 € pour 2014

**VOTE** pour accepter l'effacement de ces deux dettes : à l'unanimité

### Questions diverses :

**Ecole :** nous avons mis en place deux nouveaux ateliers : arts appliqués et secourisme pour les plus grands, CM1 et CM2

**Listes Electorales :** nous avons eu cette année 30 radiations (14 décès et 16 départs de la commune) et 48 additions (9 jeunes de 18 ans et 39 nouveaux arrivants) 3 jeunes devraient être inscrits entre chaque élection du fait de leur date de naissance. Le couple qui avait été omis a été radié.

**Voeux :** cérémonie des vœux samedi 28 janvier à 17h

**Les colis des aînés** ont été distribués. 81 personnes ont participé au repas.

**Les séances de conversation anglaise** sont ouvertes à tous et ont lieu les vendredis de semaine paire à partir de 17h au Bar Le St Hilaire

#### **Classement de la digue du lac Plaisance :**

Par arrêté en date du 21 Février 2012, la DDT avait classé la digue du Lac Plaisance en catégorie C. Le 11 Décembre 2013, la DREAL inspectait la digue et rendait un rapport exigeant une visite technique approfondie de la digue. Nous étions informés le 7 Novembre 2014 des exigences de l'administration. Après recherche d'un intervenant pour faire cette VTA (9800 € H.T.) une discussion s'est engagée avec le service compétent. La limite retenue pour le classement étant de 20 et le calcul faisant ressortir 20,16 pour le lac Plaisance, il a été convenu avec les services compétents de faire calculer le volume d'eau contenu dans le lac. Les géomètres ont effectué les relevés y compris en bathymétrie et le coefficient retenu serait de 13,74 donc le plan d'eau sort de la catégorie C et n'a donc plus aucune obligation en matière de sécurité de barrage.

**Mouvement de personnel :** notre emploi d'avenir a trouvé un emploi dans une entreprise, nous avons accepté la rupture du contrat afin de lui permettre de prendre ce poste et nous avons ainsi réalisé l'objectif de remettre un jeune au travail. Nous lui souhaitons une bonne reconversion.

**Salle des archives :** Les agents techniques ont commencé la rénovation de la petite salle du 1<sup>er</sup> étage qui servira de salle d'archives. Ces travaux sont effectués en régie.

**Communauté de communes :** L'installation de l'exécutif de la nouvelle communauté de communes aura lieu le 25 janvier 2017 à 20 heures à Nexon.

**Camping et Gîtes :** Nos agents viennent de participer à la convention Flower à St-Jean de Luz. Nous les voyons demain pour le compte rendu. Ils partent mercredi pour le salon du tourisme grand public de Rennes auquel nous participons avec Bussière Galant, les Cars et l'Atelier musée de la Terre. Les frais seront donc partagés entre les trois communes. Un second salon sera fait, il s'agit de celui de Rouen qui est un salon de professionnel réservé à des vendeurs de séjour. Ce dernier déplacement sera fait sous la houlette du CDT. Là aussi les frais seront mutualisés avec Bussière et Les Cars

Monsieur ATZEMIS vient de nous offrir 160 clichés de notre territoire pour décorer nos différentes salles, gîtes et toiles. Nous l'en remercions.

Compte rendu de la saison : Madame le Maire lit les derniers chiffres de la saison estivale qui devraient être définitifs dans les prochains jours. Un détail sera alors transmis aux membres du conseil. Pour l'instant un excédent de plus de 4 000 € apparaît.

158 950.25 € en recettes y compris les 22 000 € de subvention de la Préfecture à venir, et 154 723.61 € de dépenses.

Participation aux différentes cérémonies de vœux : Rilhac Lastours, Janailhac, St-Priest Ligoure, Les Cars, Bussière, Meilhac, Nouvelle Aquitaine, Préfecture, Nexon....

Nous avons eu un contact avec l'association « le Cirque à l'envers » et son représentant Monsieur COMBIER qui envisage de programmer 100 jours de spectacles du 27 Mai au 3 Septembre sur une barge de 440 m<sup>2</sup> sur l'ancienne carrière des Farachats....L'affaire est à suivre.

#### **1. Vie des commissions**

**30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage** : il sera célébré le dernier week end du mois d'août, les 25, 26 et 27 août 2017 avec au programme une visite de St-Junien (ville, ganterie, site Corot et Chassenon – repas vraisemblablement au Pont à la planche) – Un relais pour accomplir les 1047 kms qui séparent nos deux communes avec le soutien des associations locales (cyclistes, ASP, l'association rando-cœur et toutes les bonnes volontés pour marcher ou courir pour parcourir tous ensemble ces 1047 kms). Une cérémonie modeste est prévue. Un hébergement en famille pour 80 personnes sera nécessaire.

Levée de séance à 21h20